

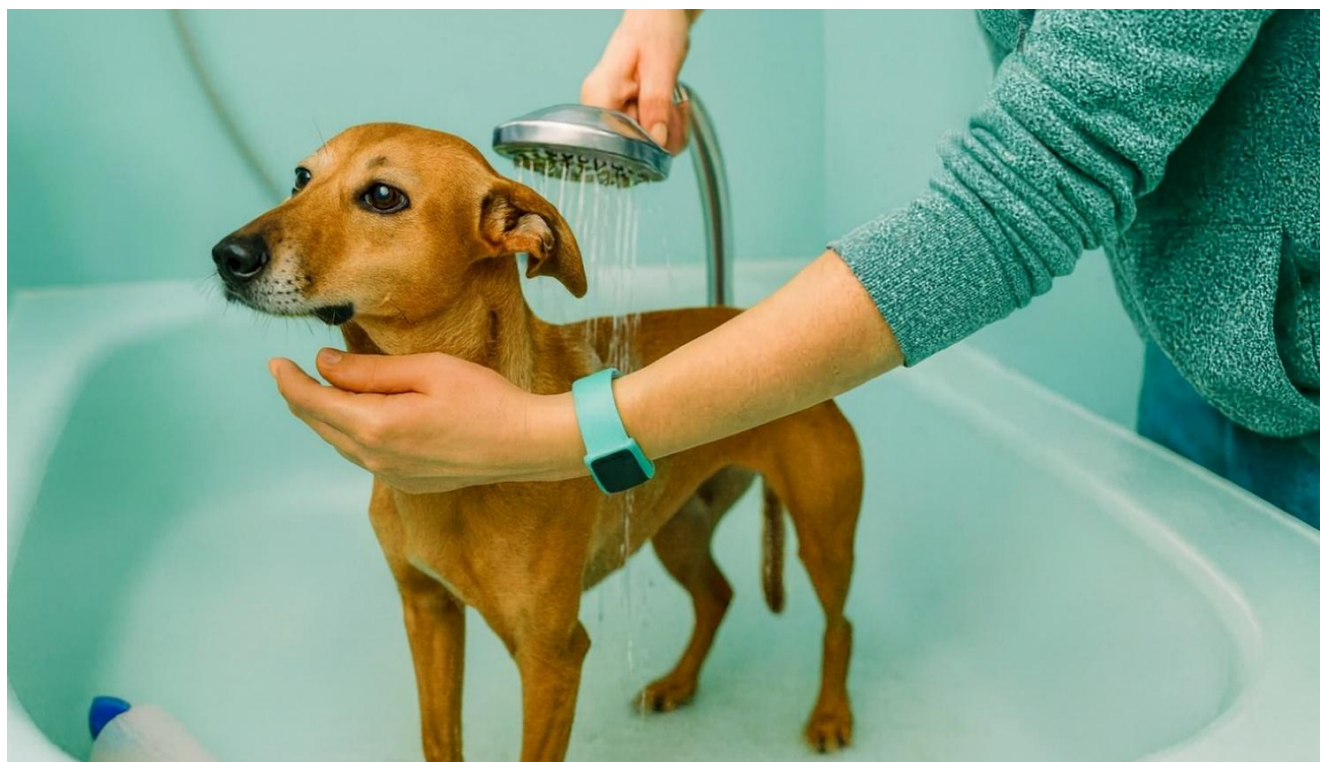
Produits contre les tiques et les puces chez les animaux domestiques (antiparasitaires) Un danger sous-estimé pour nos eaux

En Suisse, les insecticides sont utilisés dans l'agriculture, mais aussi pour les animaux domestiques tels que les chiens et les chats.

Dans le cas des animaux domestiques, les quantités utilisées par animal sont certes relativement faibles, mais ces produits sont utilisés pour un grand nombre d'animaux et souvent tout au long de l'année. Les résidus de ces substances se retrouvent dans l'environnement par différentes voies et peuvent y causer des dommages écologiques considérables. De plus, ces insecticides présentent des risques pour les utilisateurs et les animaux domestiques eux-mêmes.

Leur utilisation en cas d'infestation aiguë est incontestable, mais l'application préventive d'antiparasitaires n'est pas nécessaire en Suisse, car il existe des alternatives efficaces.

La FSP demande au minimum que les antiparasitaires soient soumis à prescription médicale, car seul un vétérinaire peut évaluer correctement les risques. En outre, les éleveurs devraient être informés des alternatives efficaces.



Les antiparasitaires pour animaux domestiques se retrouvent généralement dans l'environnement par des voies indirectes (source de l'image : générée par IA)



Utilisation de substances toxiques interdites dans l'agriculture pour les animaux domestiques

Chez les chiens et les chats, les substances suivantes, entre autres, sont régulièrement utilisées. Elles sont interdites depuis des années dans l'agriculture en raison de leur forte toxicité pour l'environnement, mais aussi des risques considérables qu'elles présentent pour les humains et les animaux :

- Fipronil (spot-on contre les puces et les tiques)
- Imidaclopride (collier antipuces ou spot-on)
- Perméthrine (spot-on contre les puces et les tiques chez les chiens)

Prenons l'exemple du fipronil pour illustrer notre propos :

Cette substance a été interdite dans l'agriculture dès 2014, mais l'[EAWAG 2025](#) a détecté des quantités importantes dans nos eaux. La source identifiée est l'utilisation de produits contre les puces et les tiques.

Le fipronil est hautement toxique pour les organismes aquatiques, en particulier pour les invertébrés, qui constituent des maillons essentiels de la chaîne alimentaire des poissons.

« Un seul kilogramme de fipronil réparti sur l'ensemble du lac de Bienne suffirait à nuire à de nombreux petits animaux. »

Sofia Barth, scientifique environnementale à l'EAWAG

Le fipronil présente également des risques pour les humains et les animaux traités. Des études indiquent que la présence de cet insecticide dans les habitations pourrait constituer un risque potentiel pour les femmes enceintes et les enfants à naître.

Voies d'entrée dans les eaux

Contrairement à l'agriculture, les antiparasitaires pour animaux domestiques se retrouvent dans l'environnement par d'autres voies, généralement plus indirectes :

a) Eaux usées domestiques

Lors du lavage des couvertures pour chiens, des paniers ou des mains, des résidus se retrouvent dans les égouts. Les stations d'épuration ne parviennent pas à éliminer complètement bon nombre de ces substances, qui se retrouvent donc dans les cours d'eau récepteurs, puis dans les eaux. Des études menées par l'EAWAG 2025 montrent que c'est la principale voie d'entrée dans les eaux pour les produits spot-on.

b) Lavage des préparations spot-on

Lorsque les chiens se baignent dans des ruisseaux, des lacs ou des rivières, les substances actives sont directement rejetées dans l'eau. Un seul chien traité avec un produit spot-on à base de fipronil peut générer des concentrations toxiques pour les insectes aquatiques.



Incidence sur les eaux suisses

La Suisse compte de nombreux petits cours d'eau sensibles qui ont une faible capacité de dilution, sont souvent situés à proximité d'agglomérations et constituent des habitats importants pour les truites de rivière, les chabots et de nombreuses larves d'insectes. La destruction des insectes servant de nourriture aux poissons peut entraîner indirectement des troubles de la croissance, une baisse de la reproduction et une sensibilité accrue aux maladies.

Alternatives pour les animaux domestiques

Au lieu d'utiliser des insecticides, les propriétaires d'animaux avertis ont recours aux mesures suivantes, dont l'efficacité a été prouvée :

- Recherche et élimination régulières des tiques
- Utilisation de répulsifs naturels (huile de coco, huile de neem, huile de cèdre, huile de lavande, citronnelle (préparations prêtes à l'emploi disponibles dans le commerce, par exemple OptiPet chez Migros et Coop)
- Compléments alimentaires naturels (levure de bière, huile de coco, huile de nigelle pour les chiens)

L'utilisation d'insecticides synthétiques n'a de sens qu'en cas d'infestation aiguë, par exemple par des puces, ou lors de voyages dans les pays du sud et de l'est. Demandez conseil à votre vétérinaire avant d'utiliser vous-même de tels produits.

Si une prophylaxie s'avère nécessaire, il est préférable d'utiliser des comprimés plutôt que des spot-on. N'oubliez pas de ne pas baigner votre chien pendant au moins 4 semaines après un traitement spot-on.

Nous vous déconseillons formellement d'acheter ces produits sur Internet, car vous ne pourrez pas bénéficier des conseils nécessaires et des médicaments contrefaits circulent, ce qui peut mettre en danger votre animal de compagnie.



Plaisir de la baignade sans souci grâce à l'absence d'antiparasitaires pour animaux domestiques (source de l'image : générée par IA)

Mesures nécessaires dans les domaines politique et scientifique

La FSP exige au minimum que les antiparasitaires pour animaux domestiques soient soumis à prescription. En outre, le commerce en ligne doit être efficacement réglementé et les antiparasitaires pour animaux domestiques doivent, à l'instar des produits phytosanitaires et des biocides, être soumis à une évaluation environnementale approfondie lors de leur autorisation.

Au Conseil des États, le conseiller aux États Jakob Stark et le président de la FSP, le Conseiller aux États Daniel Jositsch, ont donc déjà déposé à l'automne 2024 une [interpellation](#) intitulée « Restreindre, voire interdire l'utilisation du fipronil et de l'imidaclopride ? ».

Le Conseil fédéral a déjà annoncé au printemps 2025 qu'il agirait immédiatement après la publication des résultats des analyses de l'eau. Selon l'autorité compétente en matière de médicaments, Swissmedic, des mesures sont en préparation.

Les propriétaires d'animaux domestiques doivent être immédiatement informés des risques liés à ces antiparasitaires et les alternatives doivent être présentées par des spécialistes.

En outre, la recherche sur des substances actives plus respectueuses de l'environnement doit être encouragée.

L'étude suisse sur la santé devait, pour la première fois en Suisse, recenser de manière exhaustive l'influence de l'environnement, des produits chimiques, du mode de vie et des maladies sur la santé de la population et créer ainsi une base solide pour la prévention et la politique. Après sa suspension en 2025, la FSP demande la reprise urgente de l'étude.

« Les décisions en matière de politique de santé doivent être prises sur la base de données factuelles, dans l'intérêt des êtres humains, des animaux et de l'environnement. »

Président de la FSP et Conseiller aux États, Daniel Jositsch



Les antiparasitaires pour animaux domestiques nuisent également aux poissons (photo : Rainer Kühnis)